

Monsieur le Directeur de la Direction Départementale
des Territoires et de la Mer de la Manche
477 Boulevard de la Dollée
BP 60355
50015 Saint-Lô cedex

Nos Réf. : IM/PN/F DUBOURG/00222

**Objet : Instructions et délivrance des autorisations de transports
exceptionnels selon l'arrêté du 4 mai 2006. Liste des passages
à niveau d'accès difficile aux convois surbaissés et/ou à
hauteur limitée.**

Rouen, le 28 janvier 2022

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-jointe, une nouvelle liste de passages à niveau pour l'année 2022, situés sur le département de la Manche, pouvant présenter des difficultés de franchissement pour les véhicules routiers à " faible garde au sol ". Elle reprend, également, les passages à niveau ayant une restriction de hauteur. Cette liste annule et remplace celle jointe à mon courrier de l'année précédente.

En fonction des restrictions de franchissement, la composition de la signalisation routière en place aux PN est adaptée. Une colonne intitulée " Services locaux SNCF " indique les coordonnées du secteur SNCF. Lorsque les conditions ne sont pas remplies pour le franchissement des voies ferrées par un convoi, il appartient au transporteur de :

- soumettre, au service local SNCF, le programme de circulation de son convoi, au minimum 8 jours ouvrés avant son passage, afin de définir les mesures de sécurité nécessaires et les conditions spécifiques de franchissement du (ou des) passage(s) à niveau concerné(s).
- les contacter, si nécessaire, au minimum 2 jours ouvrés avant le passage du convoi, afin de lui permettre de prendre les mesures de sécurité prévues et de fixer les conditions de franchissement du (ou des) passage(s) à niveau concerné(s).

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma haute considération.

Mohamed LAMRI
Le Directeur d'Etablissement



DEPARTEMENT DE LA MANCHE

JANVIER 2022

LISTE DES PASSAGES A NIVEAU
PRESENTANT DES DIFFICULTES DE FRANCHISSEMENT
POUR LES VEHICULES A FAIBLE GARDE AU SOL ET/OU HAUTEUR LIMITEE.

COMMUNES	ROUTES	PN	LARGEUR	TYPE	KM	LIGNES SNCF	OBS	PROFIL DIFFICILE	PORTIQUE G3	REGION SNCF	SERVICES LOCAUX SNCF
Sainte-Cécile	RD 554	60	5 m	SAL 2	98,497	405000		X			
Anctoville-sur-Bosc	RD 154	79	4 m	SAL 2	126,260	ARGENTAN à GRANVILLE		X			
Airel	Voie Comm.	1	4 m	SAL 2	1,726			X			
Saint-Gilles	RD 88	12	4 m	SAL 2	22,904			X			
	Voie Comm.	23	3 m	SAL 2	32,697			X			
Carantilly	RD 99	24	4 m	SAL 2	33,467			X			
	Voie Comm.	32	5 m	SAL 2	42,862			X			
Courcy	Voie Comm.	34	6 m	SAL 2	44,064			X			
	Voie Comm.	39	4 m	SAL 2	52,835			X			
Orval	Voie Comm.	47	4 m	SAL 2	59,667			X			
Trelly	Voie Comm.	48	4 m	SAL 2	60,730			X			
Le Mesnil-Aubert	Voie Comm.	49	4 m	SAL 2	61,754			X			
La Lucerne d'Outremer	RD 109	71	5 m	SAL 2	81,198			X			
Montviron	RD 41	75	6 m	SAL 2	86,780			X			
						415000 LISON à LAMBALLE					

Normandie
1 – VB

Région SNCF :

Normandie : SNCF – InfraPôle Normandie - 19, rue de l'Avalasse - 76008 ROUEN CEDEX 1

Services locaux SNCF

1 - VB Dirigeant de l'UO Voie Vert Bocage SNCF - 13 avenue de la 2ème DB - 61200 ARGENTAN
02.33.36.42.22 - FAX 02.33.36.79.71